

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni **le 22 Mars 2018** et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **3.612.178** dinars, un actif net de **3.603.486** dinars et une valeur liquidative égale à **109,922** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

**TUNISIE AUDIT ET CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC1- Portefeuille-titres	4.1.1	2 789 092	2 288 086
a- Obligations et valeurs assimilées		2 789 092	2 288 086
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	817 785	659 135
a- Placements monétaires		760 975	645 530
b- Disponibilités		56 810	13 605
AC3- Créances d'exploitation	4.1.3	5 301	740
TOTAL ACTIF		3 612 178	2 947 961
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.1.4	2 813	5 331
PA2- Autres créditeurs divers	4.1.5	5 879	5 272
TOTAL PASSIF		8 692	10 603
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.1.6	3 466 423	2 835 773
CP2- Sommes distribuables		137 063	101 585
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		137 058	101 580
ACTIF NET		3 603 486	2 937 358
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 612 178	2 947 961

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	273 066	98 193
a- Revenus des obligations et valeurs assimilées		273 066	98 193
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	31 783	17 881
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		304 849	116 074
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(33 734)	(19 283)
REVENU NET DES PLACEMENTS		271 115	96 791
CH.2- Autres charges	4.2.4	(12 180)	(6 877)
RESULTAT D'EXPLOITATION		258 935	89 914
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		(121 877)	11 666
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		137 058	101 580
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		121 877	(11 666)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 501	16 093
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		67 180	57 070
Frais de négociation de titres		-	(801)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		330 616	162 276

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>AN-1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat d'exploitation	258 935	89 914
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 501	16 093
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67 180	57 070
Frais de négociation de titres	-	(801)
<u>AN-2 DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(101 580)	(88 901)
<u>AN-3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	437 093	396 104
a- Souscriptions	16 322 387	2 803 984
- Capital	15 285 900	2 667 200
- Régularisation des sommes non distribuables	757 842	86 307
- Régularisation des sommes distribuables	278 646	50 477
b- Rachats	(15 885 294)	(2 407 880)
- Capital	(14 722 300)	(2 298 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(762 472)	(70 169)
- Régularisation des sommes distribuables	(400 522)	(38 811)
VARIATION DE L'ACTIF NET	666 128	469 479
<u>AN-4 ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	2 937 358	2 467 878
En fin de l'exercice	3 603 486	2 937 358
<u>AN-5 NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	27 146	23 463
En fin de l'exercice	32 782	27 146
VALEUR LIQUIDATIVE	109,922	108,205
TAUX DE RENDEMENT	5,05%	6,48%

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de Bons de Trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2021, le fonds FCP AXIS AAA ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2021 à 2 789 092 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
BTA_5.6%_AOUT 2022	400	383 720	406 130	11,24%
BTA_5.6%_AOUT 2022	50	47 575	50 745	1,40%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 300	203 033	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	192 100	203 074	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 900	203 063	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 700	203 052	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 500	203 041	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 300	203 030	5,62%
BTA_5.6%_AOUT 2022	200	191 180	203 004	5,62%
BTA_6%_JANVIER 2024	838	800 290	847 285	23,46%
BTA_6%_JANVIER 2024	63	60 171	63 635	1,76%
Total		2 632 736	2 789 092	77,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisitions de l'exercice	Remb. ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
BTA_5.6%_AOUT 2022	383 720					383 720
BTA_5.6%_AOUT 2022	47 575					47 575
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA_5.6%_AOUT 2022	192 100					192 100
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 900					191 900
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 700					191 700
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 500					191 500
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 300					191 300
BTA_5.6%_AOUT 2022	191 180					191 180
BTA_6%_JUIN 2021	44 100		45 000	44 100	900	-
BTA_6.5%_11 JUIN	34 400		37 280	34 400	2 880	-
BTA_6.5%_11 JUIN	17 270		18 640	17 270	1 370	-
BTA_6.5%_11 JUIN	179 300		186 400	179 300	7 100	-
BTA_6.3%_MARS 2026	116 654		122 094	116 654	5 440	-
BTA_6.5_11 JUIN 2025		620 085	620 956	620 085	871	-
BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021		99 520	100 000	99 520	480	-
BTA_6.5_11 JUIN 2025		4 659 000	4 662 500	4 659 000	3 500	-
BTA 5.6 AOUT 2022		361 694	362 447	361 694	753	-
BTA 6% AVRIL 2024		66 080	66 486	66 080	406	-
BTA 6% JANVIER 2024		190 130	191 180	190 130	1 050	-
BTA 6% JUIN 2023		91 723	92 150	91 723	427	-
BTA 8ANS 6% AVRIL 2023		6 800 500	6 840 400	6 800 500	39 900	-
BTA 6% JANVIER 2024		955 000	156 978	154 710	2 268	800 290
BTA_6.3_DÉCEMBRE 2023		1 930 000	1 925 800	1 930 000	- 4 200	-
BTA 6% JANVIER 2024		251 191	193 000	191 020	1 980	60 171
BTA_6.5_11 JUIN 2025		2 392 253	2 394 308	2 392 253	2 055	-
Total	2 163 999	18 417 176	18 015 619	17 948 439	67 180	2 632 736

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 817 785 DT au 31 Décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Placements monétaires (Bons de Trésor à Court Terme)		760 212	760 975	21,07%
BTCT_6,20%_ 52 semaines_24/5/2022	1	565 183	565 812	15,66%
BTCT_6,25%_ 52 semaines_24/5/2022	200	195 029	195 163	5,40%
Disponibilités			56 810	1,57%
Dépôts à vue AMEN BANK			56 810	
Total		760 212	817 785	22,64%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 5 301 DT contre un montant de 740 DT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Compte d'attente	652	120
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	4 649	620
Total	5 301	740

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 2 813 DT contre 5 331 DT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dépositaire	1 541	1 542
Gestionnaire (Frais Fixes)	1 272	1 030
Gestionnaire (Frais Variables)	-	2 759
Total	2 813	5 331

4.1.5. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 5 879 DT contre 5 272 DT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
CMF	337	279
Commissaire aux comptes	4 870	4 170
Publications	523	823
État, retenue à la source	149	-
Total	5 879	5 272

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2020	2 835 773
Montant	27 146
Nombre de titres	34
Nombre d'actionnaires	
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	15 285 900
Nombre de titres émis	152 859
Nombre d'actionnaires nouveaux	6
Rachat effectués	
Montant (en nominal)	14 722 300
Nombre de titres rachetés	147 223
Nombre d'actionnaires sortant	3
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 501
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	67 179
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(4 630)
Capital au 31 décembre 2021	
Montant	3 466 423
Nombre de titres	32 782
Nombre d'actionnaires	37

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2021 à 273 066 DT contre 98 193 DT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des BTA	273 066	98 193
Total	273 066	98 193

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 31 783 DT contre 17 881 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des autres placements (Agius Crédeurs)	8 766	1 872
Revenus des BTCT	23 017	16 009
Total	31 783	17 881

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 33 734 DT contre 19 283 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire (Frais fixe)	27 784	10 558
Rémunération du gestionnaire (Frais variable)	-	2 759
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 966
Total	33 734	19 283

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 12 180 DT contre 6 877 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	6 671	2 535
Honoraires Commissaire aux comptes	5 110	4 015
Commissions bancaires	387	315
Impôts taxes et Versements Assimilés	12	12
Total	12 180	6 877

5. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	9,299	4,276	4,767	4,739	5,373
Charges de gestion des placements	(1,029)	(0,710)	(0,688)	(0,680)	(0,726)
Revenu net des placements	8,270	3,566	4,079	4,059	4,647
Autres charges	(0,371)	(0,253)	(0,278)	(0,119)	(0,133)
Résultat d'exploitation (1)	7,899	3,313	3,801	3,940	4,514
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,717)	0,430	(0,013)	(0,177)	(0,752)
Sommes distribuables de l'exercice	4,182	3,743	3,789	3,763	3,762
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	3,717	(0,430)	0,013	0,177	0,752
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,137	0,593	0,618	0,334	0,180
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,050	2,102	0,504	(0,100)	0,309
Frais de négociation de titres	-	(0,029)	-	(0,003)	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,187	2,666	1,122	0,231	0,489
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,086	5,979	4,923	4,171	5,003
Droits d'entrée et de Droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	2,187	2,666	1,122	0,231	0,489
Régularisation du résultat non distribuable	(0,910)	0,404	(0,067)	(0,011)	(0,078)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,277	3,071	1,055	0,220	0,411
Distribution de dividendes	3,742	3,789	3,763	3,762	3,677

Valeur liquidative	109,922	108,205	105,181	104,100	103,879
--------------------	---------	---------	---------	---------	---------

Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des Placements / actif net moyen	0,50%	0,76%	0,66% *	0,63%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,27%	0,27% *	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,86%	3,54%	3,64% *	3,63%	3,64%
Actif net moyen	6 709 245	2 541 408	2 449 574	2 839 404	3 429 734

6. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management". En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 27 784 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2021.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2021.

